

Ministry of Education

Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



Le 12 octobre 2017

Mesdames, Messieurs,

Au printemps 2016, le gouvernement de l'Ontario a mené des consultations auprès des élèves du Centre Jules-Léger (CJL) et de leurs parents ainsi que des partenaires du secteur de l'éducation en langue française et de la communauté francophone de l'Ontario. Ces consultations nous ont permis, d'une part, de recueillir des suggestions et des commentaires utiles sur la façon d'améliorer la structure de gouvernance actuelle du CJL, et, d'autre part, de déterminer que nos partenaires souhaitaient que l'établissement soit administré « par et pour les francophones ».

À la suite de ces consultations, j'ai le plaisir de vous annoncer l'intention de l'Ontario de déposer, cet automne, un projet de loi qui, s'il est adopté, transfèrera la gouvernance du CJL aux 12 conseils scolaires de langue française. J'ai prévu de me rendre aujourd'hui au Centre Jules-Léger, à Ottawa, [afin d'annoncer les faits saillants](#) du projet de loi.

S'il est adopté, ce projet de loi :

- transfèrera la gouvernance du CJL du ministère de l'Éducation aux membres de la communauté francophone qui sont servis par le CJL;
- créera une structure qui est régie par et pour les francophones;
- accordera au CJL les mêmes fonctions et pouvoirs qu'un conseil scolaire de district de langue française, tel que décrit dans la *Loi sur l'éducation* (sauf lorsque le mandat propre au CJL exige des modifications).

Les changements proposés tiennent compte des recommandations formulées par le commissaire aux services en français dans le Rapport d'enquête de 2015, dans lequel il conseillait que le CJL soit régi « par et pour les francophones ».

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à collaborer avec le personnel, les enseignantes et enseignants et les parents pour assurer une transition harmonieuse en matière de gouvernance.

.../2

ONTARIO
15010

À mesure que nous progressons, nous continuerons de mettre l'accent sur l'amélioration des programmes que nous offrons et des résultats de nos élèves. Nous voulons ainsi mieux répondre à leurs besoins et appuyer leur bien-être, ainsi que celui des éducatrices, des éducateurs et du personnel.

En vertu de ce projet de loi, le mandat actuel du Centre Jules-Léger ne sera pas modifié. Par ailleurs, ce transfert de gouvernance n'aura aucune répercussion sur les programmes et les services offerts par les écoles provinciales et d'application de langue anglaise.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MH' with a large flourish at the end.

Mitzie Hunter